ATTESTATION D'ASSURANCE
Responsabilité civile

PAR CCR
9 QUAI DE LA PECHERIE
69001 LYON 1ER

Contrat : 0000011200523604
N° Sociétaire : 0800021083

Nous soussignés, Mutuelle Saint-Christophe assurances, 277 rue Saint-Jacques – 75256 Paris cedex 05, attestons que :

ASSOCIATION
CCR
9 QUAI DE LA PECHERIE
69001 LYON 1ER

est titulaire d'un contrat d'assurance n° 0000011200523604, ayant pris effet le 01/01/2025 à 0h00 et valable* jusqu'au 01/01/2026 à 0h00, couvrant les conséquences pécuniaires de sa Responsabilité civile pouvant lui incomber au titre de l'exercice de l'activité :

Activités religieuses ou spirituelles (sans pratique du culte et d'activités sportives)

La garantie s'exerce à concurrence des montants des garanties et franchises figurant dans les limites ci-après :

Nature des garanties	Montants des garanties	Franchises
Responsabilité civile Exploitation		
Tous dommages garantis sans pouvoir excéder pour :	15 000 000 € par année d'assurance	
• Dommages corporels	15 000 000 € par sinistre	Néant
• Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	2 500 000 € par sinistre	250 €
• Responsabilité organisation de vestiaire *Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus*	2 000 € par sinistre	80 €
• Vol commis par les préposés *Dommages matériels*	75 000 € par sinistre	250 €
• Dommages causés par les engins de chantier et de manutention : *Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus*	1 500 000 € par sinistre	10% des dommages Minimum : 250 € Maximum : 1 000 €
• Faute inexcusable	2 500 000 € par année d'assurance dont 1 000 000 € par sinistre	Néant
• Dommages aux biens des préposés *Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus*	75 000 € par sinistre	250 €

Mutuelle Saint-Christophe assurances
277 rue Saint-Jacques – 75256 Paris cedex 05
Tél : 01 56 24 76 00 – Fax : 01 56 24 76 27 www.saint-christophe-assurances.fr

Société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le Code des Assurances
N° SIREN : 775 662 497 Opérations d'assurances exonérées de TVA - Art. 261-C du CGI

Garanties complémentaires à la Responsabilité civile Exploitation		Montant indiqué aux CP
• Biens empruntés *Dommages matériels*	75 000 € par année d'assurance	250 €
• Occupation temporaire de locaux *Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus*	2 500 000 € par année d'assurance dont Vol : 30 000 € Bris de glace : 20 000 €	250 €
• Organisation de voyages et séjours à titre exceptionnel *Tous dommages confondus dont :* *Dommages immatériels consécutifs ou non*	2 500 000 € par année d'assurance 500 000 € par année d'assurance	Dommages corporels : Sans franchise Autres dommages : 10 % des dommages Minimum : 500 € Maximum : 2 000 €
Responsabilité civile après livraison		**Montant indiqué aux CP**
• Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs	2 500 000 € par année d'assurance	10% mini 250 € maxi 1000 €
Environnement		
• Responsabilité atteinte accidentelle à l'environnement Tous dommages confondus	750 000 € par année d'assurance	10 % des dommages Minimum : 400 € Maximum : 1 600 €
• RC environnementale • Préjudice écologique	100 000 € par année d'assurance	1 500 €
Défense pénale et recours		
• Défense	Inclus dans la garantie mise en jeu	Selon la franchise de la garantie mise en jeu
• Recours	50 000 € Par sinistre	Seuil d'intervention de 380 €

La présente attestation vaut présomption simple d'assurance à la charge de l'assureur pour les seules périodes mentionnées, et ne peut engager la Mutuelle Saint-Christophe assurances au-delà des garanties et limites prévues dans les clauses du contrat auxquelles elle se réfère.

** attestation valable sous réserve de toute modification, suspension, annulation ou fin d'effet du contrat qui interviendrait postérieurement à la date de la présente attestation.*

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Paris le 06/01/2025

Pour l'assureur,
Le Directeur technique
Marc Etévé

Mutuelle Saint-Christophe assurances
277 rue Saint-Jacques – 75256 Paris cedex 05
Tél : 01 56 24 76 00 – Fax : 01 56 24 76 27 www.saint-christophe-assurances.fr

Société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le Code des Assurances
N° SIREN : 775 662 497 Opérations d'assurances exonérées de TVA - Art. 261-C du CGI